DECISION Nº 2023 - 663



Marché n° 2022-101 lot 04 - Travaux relatifs à la maison des associations - Mairie Quartier Est - Acte modificatif 1

Direction Commande Publique et Achats Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant que par décision du Maire en date du 20 avril 2022, un marché lancé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, concernant des Travaux relatifs à la Maison des Associations- Mairie Quartier Est – Lot n°04 : Menuiseries Intérieures, a été conclu avec la Société SAS DROP MENUISERIES, 51 Avenue de Belfort, 66000 Perpignan, pour un montant de 43 801.16 € HT.

Considérant qu'en cours d'exécution des travaux supplémentaires doivent être réalisés :

 Suite à une demande des utilisateurs, les 4 ensembles de placards prévus dans le marché initial doivent être transformés en 21 placards individuels avec étagères, portes individuelles et cylindres Mul-T-Lock pour des usages plus fonctionnels pour les associations utilisatrices.

Le cout de ces travaux supplémentaires représente une hausse de 6 270 € HT, portant le montant du marché à 50 071.16 € HT, soit une plus-value de 14.31% après cet acte modificatif.



ECONOMIE DU MARCHE

Montant initial HT du marché	Acte modificatif HT n°1	Marché HT après Acte modificatif 1	% Augmentation
43 801.16 €	6 270 €	50 071.16 €	14.31%

Considérant que cet acte modificatif n°1 a été soumis à la Commission d'Appel d'offres du 27 avril 2023 qui a émis un avis favorable à sa conclusion.

DECIDE

ARTICLE 1:

De conclure, selon les termes de l'article R 2194.8 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n°1 au lot 04 du marché 2022-101 avec la société SAS DROP MENUISERIES, 51 Avenue de Belfort, 66000 Perpignan, d'un montant de 6 270 € HT soit une plus-value de 14.31% du montant initial et qui porte le montant total du lot 04 à 50 071.16 € HT après cet acte modificatif n° 1.

ARTICLE 2:

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.

ARTICLE 3:

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services, Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 28 JUIN 2023

ID Télétransmission: 066-216601369-20230628-174221-AU-1-1

Accusé reçu le : 2 8 JUIN 2023

Affiché le : 2 8 JUIN 2023

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

